



Conseil Municipal du 25 mars 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/14

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 15
votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Patrice JACQUET, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian TETARD, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Bernadette VOOGSGERD,
Laurence GUERNE par Claudine THIRANOS
Philippe BUIRON par Grégory BENOIT
Philippe BARBIER par Christian TETARD
Patrice GOSNET par Laurent FOHRER

Était absent :

Bruno MELGIES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Vu la revalorisation des valeurs locatives de 1,7 % prévue dans la Loi de Finances 2024,
Considérant que le produit de ces taxes permet d'équilibrer le Budget Primitif 2025,
Considérant le souhait de ne pas augmenter la pression fiscale,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les taux d'imposition des taxes pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe Foncier bâti : 37,79 %
- Taxe Foncier non bâti : 59,04 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés : 15,09%

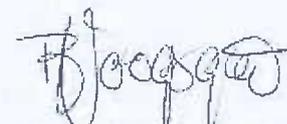
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance


Bernadette VOOGSGERD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 03.10.41.2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 03.10.41.2025